



Guéret, le 18 octobre 2019

Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse : La Préfète de la Creuse salue le travail des élus pour parvenir à une organisation équitable au 1^{er} janvier 2020

Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse, a pris connaissance avec intérêt des réflexions menées par le groupe de travail mis en place à la suite de l'annulation par le tribunal administratif de Limoges le 12 juillet 2019, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2020, de l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC).

Elle salue le travail remarquable conduit depuis l'été par cette instance animée par le président de la CCMVOC et réunissant des représentants des trois communautés de communes appelées à renaître au 1^{er} janvier 2020.

Ces acteurs du territoire, chargés de déterminer des modalités de répartition de l'actif et du passif de la CCMVOC et de ses personnels, sont parvenus à dégager, avec l'appui technique des services de l'État, des propositions respectueuses des équilibres humains et financiers, qui seront prochainement soumises au vote du conseil communautaire début novembre 2019 puis aux 43 conseils municipaux concernés.

Les services de la Préfecture et de la Direction départementale des finances publiques restent à leurs côtés et en soutien, pour accompagner au mieux ce processus qui doit aboutir au 1^{er} janvier 2020 à la remise en place des trois communautés de communes du Pays Sostranien, du Pays Dunois et de Bénévent-Grand-Bourg.

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58 95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse